

**CONSEIL MUNICIPAL DU  
27 MARS 2009**

---

**Procès-Verbal**

---

# CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2009

L'an deux mille neuf, le vingt-sept Mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Salle du Conseil Municipal, rue de la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

## ETAIENT PRESENTS :

Madame CARRERE, Maire

M. LAINEY, Mme BOULANGER, M. DELEANT, M. BRONCHAIN, M. GUIMARD, Mme BUBEL – Maires Adjoints ;  
M. BEAUDET, Mlle DESLAGE, Mme MORIN, Mme LOCHOUARN, M. MARTINAT, M. HOET, Mme STADLER,  
M. SABARD, Mme DUSSOLLE, M. PILLON, Mme BOURTOL, Mme BOIXEL,  
Mme LESIEUR SEBAGH, M. LEMAIRE, M. CAVERS, Mme COME, M. MONEYRON – Conseillers municipaux

## ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme ANGELI (pouvoir à M. MARTINAT)  
M. SARAZIN (pouvoir à Mme BOULANGER)  
Mme BALQUET (pouvoir à M. MONEYRON)

## Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice	:	27
Présents	:	24
Absents	:	3
Absents représentés	:	3

**VOTANTS : 27**

Madame le Maire constatant le quorum atteint, déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 20 heures 40.

## **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame le Maire propose de désigner Mme BOULANGER secrétaire de séance.

**Mise aux voix, la proposition de Madame le Maire est adoptée à l'UNANIMITE.**

## **POUVOIRS**

Madame le Maire fait part à l'assemblée des pouvoirs remis par les membres absents et représentés.

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame le Maire rappelle les points inscrits à l'ordre du jour.

Elle précise qu'une information sera donnée en fin de séance sur la CCESE.

M. LEMAIRE demande qu'un point soit fait en fin de séance sur la suspicion d'intoxication au monoxyde de carbone à l'école maternelle des Monceaux.

**Mis aux voix, l'ordre du jour est adopté à l'UNANIMITE.**

## **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 MARS 2009**

Madame le Maire précise que faute de temps, ce procès-verbal n'a pas pu être transmis aux membres du conseil municipal.

Elle ajoute que son adoption est reportée à la prochaine séance.

# DELIBERATIONS

## FINANCES

### 1/ TAUX 2009 DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Présentation : M. GUIMARD

Après avis de la Commission des Finances, réunie le 16 mars 2009, il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter de 5 % chacune des trois taxes directes locales et de les arrêter comme suit :

- Taxe d'habitation	:	10,60 %	(2008 : 10,10 %)
- Taxe sur le Foncier bâti	:	13,79 %	(2008 : 13,13 %)
- Taxe sur le Foncier non bâti	:	54,54 %	(2008 : 51,94 %)

Compte tenu des bases notifiées par la Direction des Services Fiscaux et des allocations compensatrices, la recette fiscale attendue s'élèvera à **1 771 528 euros**.

M. GUIMARD rappelle que la commission des finances s'est exprimée sur ces taux, sans pour autant être en accord avec cette proposition, et que la présentation qui sera faite en séance est en parfaite concordance avec le Débat d'Orientation Budgétaire du 6 mars dernier.

Il ajoute qu'une hausse des impôts n'est jamais opportune, et qu'il est nécessaire de rechercher toutes les solutions permettant de réaliser des économies.

Dans cet esprit, des réflexions sont en cours pour réaliser des économies par exemple sur le coût des photocopies ou le balayage de la commune.

Malheureusement, des frais imprévus vont prochainement grever le budget communal, telle la réparation du chauffage de l'école maternelle des Monceaux, ou le diagnostic amiante sur l'ensemble des bâtiments communaux, qui aurait dû être réalisé depuis 1999. Il précise que le coût de ce diagnostic est estimé à 30 000 euros.

M. LAINEY espère que l'inconséquence et l'irresponsabilité de l'ancienne équipe municipale, quant à la non détection de l'amiante, n'auront pas de conséquence dramatique sur les personnes fréquentant les structures communales. Il admet qu'une hausse des impôts n'est jamais la bienvenue, mais qu'il est cependant inenvisageable de faire passer la sécurité au second plan, comme ce fut le cas lors du précédent mandat. Il ajoute qu'il est donc malvenu que les précédents élus s'emparent de l'incident survenu à l'école maternelle des Monceaux. Enfin, il précise que la détection d'amiante pourra entraîner d'éventuels travaux, non identifiables actuellement, et que le nécessaire sera fait le plus rapidement possible.

M. LAINEY souligne pour conclure qu'un devis pour le diagnostic amiante avait été demandé par la municipalité précédente en novembre 2007, mais que ce contrôle n'avait pas été réalisé pour ne pas augmenter les impôts en période pré-électorale. Il conclut en ajoutant que le contrôle sur la légionellose avait également été reporté.

Le maintien des taux proposés ayant été adopté en en Débat d'Orientation Budgétaire, M. GUIMARD énonce les chiffres figurant dans le tableau ci-dessous :

TAXES	TAUX 2008	TAUX 2009	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 2009	PRODUIT FISCAL ATTENDU
Taxe d'habitation	10,10 %	10.60 %	7 736 000 Euros	820 016 Euros
Taxe sur le Foncier Bâti	13,13 %	13.79 %	6 444 000 Euros	888 627 Euros
Taxe sur le Foncier Non Bâti	51,94 %	54.54 %	115 300 Euros	62 884 Euros
<b>RESSOURCES FISCALES 2009</b>				<b>1 771 527 Euros</b>

M. CAVERS souhaite savoir si la somme de 30 000 euros concerne uniquement la détection de l'amiante.

M. GUIMARD, répondant par l'affirmative, ajoute que cette somme ne prend absolument pas en compte un éventuel désamiantage.

M. LAINEY ajoute que le devis qui avait été établi en 2007 ne concernait que les établissements scolaires.

M. LEMAIRE constate les efforts faits pour diminuer les dépenses, mais regrette que l'eau à disposition des conseillers municipaux soit désormais en carafe, une éventuelle pollution de l'eau par l'amiante du plafond étant possible. Il ajoute que des grandes bouteilles d'eau à se partager, en remplacement des petites bouteilles individuelles, auraient constitué un juste compromis.

M. GUIMARD répond que les enfants des écoles buvant de l'eau du robinet, il estime normal que les conseillers municipaux ne soient pas privilégiés par rapport à eux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité par 21 voix POUR, 3 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS les taux proposés pour les trois taxes directes locales.**

## **2/ TAUX 2009 DE LA TAXE COMMUNALE SUR L'ELECTRICITE**

**Présentation : M. GUIMARD**

Le Conseil municipal a institué en 2002 une taxe communale sur l'électricité payable par les usagers pour les quantités d'électricité consommées sur le territoire de la commune.

M. GUIMARD rappelle que la volonté de l'équipe municipale est de diminuer cette taxe inique à l'avenir, mais que ce n'est malheureusement pas possible cette année.

M. LEMAIRE souhaiterait connaître le taux plafond de cette taxe.

M. GUIMARD répond que le taux plafond de cette taxe est 8 %, taux en vigueur depuis 2005.

M. LEMAIRE déplore le maintien de cette taxe, face à laquelle les Morignacois ne sont pas égaux.

M. GUIMARD répond que la municipalité travaille afin de réaliser des économies, pour compenser la baisse de cette taxe qui sera examinée chaque année au cours du mandat.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la MAJORITE de maintenir à 8 % le taux de la Taxe communale sur l'Electricité par 24 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 abstentions.**

## **3/ BUDGET PRIMITIF 2009 – COMMUNE**

**Présentation : M. GUIMARD**

Suivant l'instruction comptable M14, le budget est voté par nature avec une présentation fonctionnelle. Les modalités de vote sont les suivantes : au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Pour le budget principal 2009 :

- la section de fonctionnement (opérations réelles et opérations d'ordre) est équilibrée en dépenses et en recettes, pour un montant de **3 657 000 euros**,
- la section d'investissement (opérations réelles et opérations d'ordre) est équilibrée en dépenses et en recettes, pour un montant de **444 350 euros**,

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### RECETTES

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en Euros
013	Atténuation de charges	220 000.00
70	Produits des services	197 000.00
73	Impôts et Taxes	2 526 000.00
74	Dotations et Participations	661 000.00
75	Autres produits de gestion courante	36 000.00
76	Produits financiers	0.00
77	Produits exceptionnels	12 000.00
042	Opérations d'ordre entre sections	5 000.00
	<b>Total Recettes de Fonctionnement</b>	<b>3 657 000.00</b>

M. GUIMARD commente le tableau ci-dessus :

Les atténuations de charges correspondent à des remboursements de la communauté de communes pour le personnel mis à disposition, à des remboursements de la compagnie d'assurance de la commune liés à des arrêts maladie, et à la faible participation de la Poste pour les frais occasionnés par le service de l'agence postale de Morigny-Champigny.

Les produits de service correspondent principalement aux recettes liées au service de restauration scolaire. Les produits exceptionnels correspondent au reversement de la T.V.A par la société Ormont.

### DEPENSES

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en Euros
011	Charges à caractère général	1 074 150.00
012	Charges de personnel	2 006 000.00
014	Atténuations de produits	500.00
65	Autres charges de gestion courante	170 000.00
66	Charges financières	70 000.00
67	Charges exceptionnelles	22 000.00
042	Dotations aux amortissements et provisions	128 000.00
023	Virement à la section d'Investissement	186 350.00
	<b>Total Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>3 657 000.00</b>

M. GUIMARD précise que les dotations aux amortissements et provisions ainsi que le virement à la section d'Investissement n'apparaissent pas lors du Débat d'Orientation Budgétaire, car ce sont des écritures qui correspondent à un transfert d'une section à une autre.

A - Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à la MAJORITE par 21 voix POUR, 2 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS les sommes inscrites à la Section FONCTIONNEMENT du Budget Primitif de la commune

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### RECETTES

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en Euros
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	123 000.00
13	Subventions d'investissement	7 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00
021	Virement de la section de Fonctionnement	186 350.00
040	Opérations d'ordre entre sections	128 000.00
	<b>Total Recettes d'Investissement</b>	<b>444 350.00</b>

## DEPENSES

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en Euros
16	Remboursements d'emprunts	117 000.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 000.00
21	Immobilisations corporelles	209 350.00
23	Immobilisations en cours	83 000.00
040	Opérations d'ordre entre sections	5 000.00
	<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>444 350.00</b>

M. LEMAIRE aimerait savoir si le budget communal sera présenté en réunion publique.

M. GUIMARD précise qu'aucune date n'est fixée, mais qu'une réunion publique aura bien lieu.

M. LAINEY ajoute que tous les chiffres présentés en séance seront communiqués aux Morignacois dans les boîtes à lettre, via le bulletin municipal.

**B - Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à la MAJORITE par 21 voix POUR, 2 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS les sommes inscrites à la Section INVESTISSEMENT du Budget Primitif de la commune**

### 4/ TAUX 2009 DE LA SURTAXE COMMUNALE D'ASSAINISSEMENT

Présentation : M. GUIMARD

Par délibération du 26 décembre 1996, le Conseil municipal avait institué une Surtaxe communale d'assainissement dont le montant avait été fixé à 0,328 € HT (*2,15 Francs HT*) par mètre cube d'eau facturé. Ce montant a été reconduit par le Conseil Municipal jusqu'en 2008.

M. GUIMARD précise que cette surtaxe est la principale ressource du budget assainissement, qui permettra d'entamer la réalisation, dès cette année, de la station d'épuration et des réseaux d'assainissement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE de maintenir à 0, 328 € HT le montant de la Surtaxe communale d'assainissement pour l'exercice 2009.**

### 5/ BUDGET PRIMITIF 2009 – SERVICE ASSAINISSEMENT

Présentation : M. GUIMARD

Suivant l'instruction comptable M 49, le budget est voté par chapitre pour la section d'exploitation et pour la section d'investissement.

Pour le budget Assainissement 2008 :

- la section d'exploitation (opérations réelles et opérations d'ordre) est équilibrée en dépenses et en recettes, pour un montant de **136 000 euros**,
- la section d'investissement (opérations réelles et opérations d'ordre) est équilibrée en dépenses et en recettes, pour un montant de **649 000 euros**,

## SECTION D'EXPLOITATION

### RECETTES

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en Euros
70	Ventes prod. Fab. Prest. Serv. Mar	136 000.00
	<b>Total Recettes d'Exploitation</b>	<b>136 000.00</b>

### DEPENSES

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en Euros
011	Charges à caractère général	30 300.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	30 000.00
65	Autres charges de gestion courante	30 000.00
66	Charges financières	2 000.00
67	Charges exceptionnelles	6 000.00
022	Dépenses imprévues Fonct	10 200.00
023	Virement à la section d'Investissement	7 500.00
042	Opérations d'ordre entre sections	20 000.00
	<b>Total Dépenses d'Exploitation</b>	<b>136 000.00</b>

A - Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à la MAJORITE par 23 voix POUR et 4 ABSTENTIONS les sommes inscrites à la Section EXPLOITATION du Budget Primitif Assainissement.

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### RECETTES

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en Euros
13	Subventions d'investissement	544 750.00
16	Emprunts et dettes assimilées	77 170.00
040	Opérations d'ordre entre sections	20 000.00
021	Virement de la section d'exploitation	7 500.00
	<b>Total Recettes d'Investissement</b>	<b>649 420.00</b>

M. GUIMARD précise que l'emprunt de 77 170 euros est un emprunt à court terme, permettant de compenser un remboursement de T.V.A. devant intervenir l'année prochaine. Il ajoute que ces chiffres partent de l'hypothèse que la station sera réalisée à 45 %, et les réseaux à 35 %.

#### DEPENSES

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en Euros
16	Emprunts et dettes assimilés	22 000.00
23	Immobilisations en cours	627 420.00
	<b>Total Dépenses d'Investissement</b>	<b>649 420.00</b>

B - Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à la MAJORITE par 23 voix POUR et 4 ABSTENTIONS les sommes inscrites à la Section INVESTISSEMENT du Budget Primitif Assainissement.

M. LAINEY tenant à remercier publiquement M. GUIMARD pour son efficacité et sa disponibilité. Il met l'accent sur le travail effectué en commissions, au cours desquelles des échanges riches et loyaux ont pu avoir lieu.

Mme COME tient également à remercier M. GUIMARD pour sa grande disponibilité.

## **6/ SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS ET AUX ECOLES**

**Présentation : M. GUIMARD**

La commission « associations » s'est réunie le 12 février 2009.

L'enveloppe budgétaire globale d'un montant de **35 090 euros**, en légère diminution par rapport à 2008, n'a soulevé aucune remarque. Le montant des subventions allouées aux différentes associations de la commune a été discuté. Quelques ajustements ont été apportés et validés en séance pour être proposés au conseil municipal.

Pour les associations ayant une trésorerie excédentaire, il est proposé d'attribuer une subvention minorée.

Pour des raisons de transparence budgétaire, axe important pour la municipalité, il a été décidé d'intégrer le COJE (Comité d'Organisation de la Journée de l'Europe) dans la liste des associations. Les frais précédemment pris en charge directement par la commune (orchestre, goûter...) sont clairement identifiés et transformés en subvention, à hauteur de 1200€.

Une nouvelle association Morignacoise, « L'écureuil, rando...liberté », a demandé une subvention de 510 €. Comme pour toutes les nouvelles associations créées en 2008, il lui a été accordé 400 €.

Enfin, l'AMAT (association du personnel communal) est une association spécifique. De par ses statuts, elle peut s'assimiler à un COS (comité des œuvres sociales) ou à un CE (comité d'entreprise). Aussi, il est proposé de la retirer de la liste des associations de Morigny-Champigny. Cela répond à une demande formulée à diverses reprises par plusieurs élus. Une ligne budgétaire spécifique a été créée pour lui verser une subvention à hauteur de 11 000 euros.

		Subvention de fonctionnement 2009	Subvention exceptionnelle 2009
1	AAPPMA (Pêche)	750	0
2	Angata Sound	500	0
3	Badminton	1700	0
4	Chez les p'tits morignacois	0	200
5	COJE Journée Europe	1200	0
6	Cyclo Club Morigny	450	0
7	Danse Petits Pas	1500	0
8	L'écureuil, rando... liberté	400	0
9	Fanfare Morigny	0	900
10	FCPE	0	150
11	Football Club	6300	1000
12	Fusion Danse	360	0
13	Gym's Club	2250	0
14	Judo Club	2400	200
15	Karaté (Shito Kaï 91)	400	0
16	Kung Fu	400	0
17	Randonneurs de l'Essonne	250	0
18	Loisirs et Culture	2300	0
19	Mont Bonvill' A Joie	1150	0
20	Morycante	680	0
21	PEEP	0	0
22	Pétanque Morigny	600	0
23	Restons Jeunes	700	0
24	Tae Kwon Do	400	0
25	Tarot Club	0	150
26	Team Basket	3300	0
27	Tennis Club Morigny	3350	0
28	Tennis de Table	700	0
29	Vade Retro Satanas (Billard)	450	0
<b>TOTAL</b>		<b>32490</b>	<b>2600</b>

M. PILLON et Mmes BOULANGER et LESIEUR-SEBAGH, étant en charge de la gestion d'association, se retirent pour le vote de ce point.

M. GUIMARD ajoute que l'intégralité de ces sommes sera versée aux associations dès maintenant, afin de leur en faciliter la gestion.

M. LEMAIRE, faisant référence à la subvention versée au Comité d'Organisation pour la Journée de l'Europe (COJE), demande s'il y avait au préalable un problème de « transparence » budgétaire. Il considère que ce terme peut porter à confusion.

M. GUIMARD explique que la mairie payait directement les dépenses d'une association, et qu'il convenait donc, dans un souci de transparence, vis-à-vis des autres associations, de verser une subvention à cette association, afin qu'elle règle elle-même ses dépenses, et que ce montant soit connu de tous.

M. LAINEY précise qu'un manque de transparence n'est pas une malversation.

**Mises aux voix, les subventions proposées pour les associations sont adoptées à la majorité par 22 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.**

**Mise aux voix, la subvention proposée pour l'AMAT est adoptée à l'UNANIMITE.**

Il est proposé de verser aux **écoles** de Morigny-Champigny, au titre de l'année 2009, les subventions pour un montant total de **11 832 euros**, réparties comme suit :

<b>Ecole</b>	<b>Subvention 2009</b>
Elémentaire A. Daudet	3952,50
Elémentaire Chateaubriand	3850,50
Maternelle J. de la Fontaine	1861,50
Maternelle C. Perrault	2167,50

M. BRONCHAIN, évoquant un souci de transparence, se retire pour le vote de ce point.

**Mises aux voix, les dotations proposées pour les écoles sont adoptées à l'UNANIMITE des votants.**

## **AFFAIRES GENERALES**

### **7/ CHANGEMENT DE DELEGATION DES AFFAIRES SCOLAIRES**

**Présentation : Mme le Maire**

Après un an de fonctionnement, il s'avère nécessaire de rééquilibrer les charges de travail liées aux délégations des Maires-Adjointes et plus particulièrement celles de Mme BUBEL, en charge actuellement des affaires scolaires, de la jeunesse, de l'animation et de la culture, et du sport et de la vie associative.

Pour ce faire, Madame le Maire propose de confier le pôle « affaires scolaires » à Mme BOULANGER, déjà en charge des affaires sociales avec, pour la gestion dudit pôle, Mme LOCHOUARN conseillère déléguée.

Il est à noter que les affaires sociales (C.C.A.S.) et les affaires scolaires sont déjà gérées par un seul et même agent.

M. MONEYRON rappelle qu'il avait déjà souligné en 2008 la charge de travail que représentaient ces délégations pour un seul et même Maire-Adjoint.

Mme BUBEL explique qu'il n'y a pas de comparaison possible avec le précédent mandat, dont le fonctionnement était différent, car des conseillers délégués travaillent en collaboration avec certains Maires-Adjointes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité le changement de délégation des affaires scolaires par 23 voix POUR, 2 ABSTENTIONS et 2 refus de prendre part au vote.**

## INFORMATIONS

### COMMUNICATION

**Présentation : M. LAINEY**

#### Site Internet

M. LAINEY rappelle que le site internet actuel est géré par un prestataire extérieur. Il explique qu'il était donc nécessaire, afin d'améliorer la réactivité du site, de revoir son fonctionnement, mais aussi son contenu.

Il précise qu'un nouveau site a été co-réalisé avec des étudiants qui doivent présenter ce type de travail au cours de leur cursus.

Il ajoute que ce site sera géré en interne et mis en service dès le mois de mai.

#### Logo

Le nouveau logo de la commune est projeté dans la salle du Conseil Municipal, permettant à M. LAINEY de le détailler.

M. LAINEY explique que la Mairie et l'église, éléments de la richesse patrimoniale de Morigny-Champigny, ont été utilisés dans le logo. Il ajoute que les toits du Bourg et des hameaux ont été stylisés, et que le « Y » de « Morigny » et le « C » de « Champigny » se chevauchent pour ne faire qu'un. Il précise que la rondeur des caractères a été choisie pour évoquer la douceur de notre environnement, le « M » pouvant ainsi s'apparenter à un pont, sous lequel coule une rivière interprétée en deux lacets.

M. LAINEY ajoute que les documents revêtus de l'ancien logos seront utilisés jusqu'à épuisement des stocks avant de faire place au nouveau logo.

Il conclut en indiquant que ce logo, également co-réalisé avec les étudiants, représente un coût minime au regard de celui du « blason » pour lequel la commune avait dépensé 5 000 francs lors d'un précédent mandat.

### C.C.E.S.E.

**Présentation : M. GUIMARD**

M. GUIMARD fait part à l'assemblée de la commission générale qui s'est déroulée deux jours auparavant. Il explique que le principe de la taxe additionnelle, qui impacterait l'ensemble des ménages de la C.C.E.S.E., a été adopté. Il ajoute que le taux n'a pas encore été voté, mais que grâce à cette taxe, l'ensemble des communes participerait aux ressources de la communauté, car actuellement seules les communes d'Etampes, Morigny-Champigny et Brières-les-Scellés représentent 98 % des ressources de la CCESE (hors subventions). Il explique que sans cette taxe, les travaux de désenclavement de sudessor ne seraient pas possibles, empêchant par la même le développement de cette zone.

Il serait impossible de désenclaver sudessor, et donc de permettre à d'autres entreprises de s'y installer. Il termine en exposant que pour notre commune, le taux passerait de 10 à 12 % (soit une augmentation de 20 %), mais qu'elle pourrait, grâce aux fonds de concours, bénéficier sur 5 ans d'une somme de l'ordre de 100 000 euros, versés par la CCESE.

### Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Beauce

**Présentation : M. LAINEY**

M. LAINEY explique que le vote du budget a eu lieu la semaine précédente, et que M. BEAUDET et lui-même ont proposé une modification. En effet, il précise qu'ils ont demandé une minoration de 5 % sur le montant de la surtaxe. Il ajoute que cette demande, qu'il estime dans le domaine du possible, tend également à lancer un signal à l'égard du fermier (Veolia), et devrait être compensée par une diminution proportionnelle des dépenses.

Il ajoute que le contrat lie la commune, de par son adhésion au SIEPB, au fermier depuis 3 ans, et ce, pour une durée de 12 ans. Il regrette que la demande de diminution du montant de la surtaxe n'ait pas été retenue, et que le programme des investissements ne soit pas connu à ce jour. Il assure que les investissements programmés sur la commune de Morigny-Champigny, feront, dès leur transmission, l'objet de toute son attention. Il ajoute qu'il a alerté Veolia sur les modifications de raccordements de la Grande Rue, qui devront être effectués en priorité, avant l'achèvement des travaux.

Considérant l'engagement pris par le fermier de présenter un plan individuel d'investissement, il indique que M. BEAUDET et lui-même ont voté en faveur des propositions présentées.

M. LAINEY fait part d'un point d'information évoqué en comité syndical, relatif à la délibération du rapport sur l'eau 2007 (Conseil Municipal du 26 septembre 2008). Par cette délibération, le Conseil municipal prenait

légalement acte du rapport, mais ne donnait pas pour autant quitus quant à la gestion du service. M. LAINEY explique qu'il a donc assuré Monsieur le Président du SIEPB qu'il ne s'agissait pas d'une motion de défiance à son égard, mais bien d'une démarche visant à signaler au fermier une facturation trop élevée.

## **Suspicion d'intoxication au monoxyde de carbone à l'école Charles Perrault**

A la demande de M. LEMAIRE, M. LAINEY fait part des différentes investigations menées sur les circonstances de la suspicion d'intoxication, le 6 mars dernier.

M. LAINEY précise que l'expertise prendra du temps. En effet, elle a débuté les 11 et 12 mars sur le site de l'école, avec l'aide d'experts mandatés par le substitut du Procureur. Ces experts ont souhaité poursuivre plus avant leurs travaux avant de livrer des conclusions. M. LAINEY explique qu'une étude du matériel a été réalisée le 25 mars dernier, soit 48 heures plus tôt, et que le rapport n'est donc pas encore disponible. Il ajoute que ces points feront l'objet d'une communication à l'ensemble des Morignacais, dès que la municipalité en aura pris connaissance.

M. LEMAIRE s'inquiétant de la santé des enfants, Madame le Maire assure qu'ils sont rentrés, ainsi que les ATSEM, sains et saufs dès le soir de l'incident, comme elle en avait déjà fait part lors de la séance du 6 mars.

M. LEMAIRE aimerait connaître les mesures prises pour l'accueil temporaire des enfants.

Madame le Maire explique que deux classes ont été aménagées sur le site des Monceaux, et que la moyenne section a été accueillie à l'école Jean de la Fontaine. Elle précise qu'en effet, afin d'éviter des complications de transport, il était préférable de maintenir ces 3 classes sur notre commune. Elle remercie les élus qui se sont mobilisés le week-end qui a suivi ces événements ainsi que M. MARLIN qui avait proposé d'accueillir les élèves au sein d'écoles étampoises. Elle conclut en précisant que les enfants pourront réintégrer leur école dès que les travaux de réfection du chauffage seront terminés, soit probablement à la rentrée des vacances d'avril.

A la question de M. LEMAIRE, Madame le Maire répond que le dysfonctionnement de chauffage a été détecté le lundi 2 mars.

M. LEMAIRE souhaiterait savoir quel type de chauffage de substitution avait alors été installé, et quand la commission de sécurité était-elle passée.

M. LAINEY explique, comme il l'a fait lors de la réunion publique du 16 mars, qu'un chauffage à moteur thermique avait été installé, en complément des radiateurs électriques installés dès le 3 mars, le jeudi soir, au vu des températures particulièrement basses dans l'école, et qu'une telle installation ne nécessitait pas la visite d'une commission de sécurité.

**L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 22 heures 20.**

---

Suivent les signatures de Madame le Maire et du secrétaire de séance.

Procès-verbal transmis au secrétaire de séance le : 3 juin 2009

Procès-verbal retourné au secrétariat le : 17 juin 2009